

SOUSCRIPTION PROGRAMME "THEATRE IMPRO"
IMPROVISATIONS - AMUSEMENT- DEVELOPPEMENT PERSONNEL "CALM DOWN"
CONÇU ET ANIMÉ PAR CELINE SEMOUN COACH DEVELOPPEMENT

PERIODE DU PROGRAMME DU 11 SEPTEMBRE 2025 AU 30 AVRIL 2026

	NOM	PRENOM		
	DATE ET LIEU DE NAISSANCE			
	TELEPHONE			
	ADRESSE COMPLETE —			
	ADRESSE MAIL:			
DOSSIER COMPLET	REGLEMENT TOTAL SOIT 750  COPIE RECTO / VERSO DE LA		LES 2 BULLETINS D'ADHESION COMPLETES ET SIGNES  COURS LE JEUDI DE 19H A 21H	

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT - THEATRE D'IMPRO

1) TARIFS / REGLEMENT
PROGRAMME DU 11 SEPTEMBRE 2025 au 30 AVRIL 2026

Règlement: Les modes de règlement acceptés sont les suivants: Espèces ou chèque pour le règlement total en une seule fois.

Par **chèques pour les règlements en plusieurs fois**. Le règlement total doit être remis (soit le nombre total de chèques) lors de la souscription, les encaissements seront ensuite fait mensuellement selon arrangement avec Céline.

## 2) INSCRIPTION

Votre inscription sera complète et définitive quand Céline sera en possession :

- <u>des deux bulletins d'adhésion dûment complétés</u>; des présentes conditions générales lues, datées et signées de votre main.
- d'une copie recto/ verso de votre carte d'identité que vous pouvez transmettre via mail : autemple69@gmail.com
- -<u>Du Règlement total fourni avant de débuter le programme.</u>

Sans cela votre inscription ne sera pas validée, et votre place ne sera pas garantie.

## 3) PAIEMENT - REMBOURSEMENT

Le paiement de votre programme est à réaliser lors de votre inscription. Il ne sera en **AUCUN CAS remboursable si abandon ou si vous manquez des séances.**Vous vous engagez à suivre les cours du concept THEATRE D'IMPRO contenant : du théâtre d'improvisation et du développement personnel "calm down" **et ceux, quelqu'en soit la forme et sur la période contractée.** 

Même si vous arrêtez les cours, le montant total des cours **NE SERA PAS REMBOURSABLE**, sauf cas de force majeure : l'événement doit être « imprévisible, irrésistible et extérieur » pour constituer un cas de force majeure et qu'il vous faudra fournir des pièces justificatives officielles. La résiliation ne sera effective qu'à la réception des pièces justificatives, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception. Il vous sera remboursé le nombre de mois restants non entamés.

Nous nous réservons la possibilité d'exclure une personne qui nuirait au bon déroulement des cours, sans aucun remboursement.

4) CONFIDENTIALITE : selon l'article art. L.1110-4 du CSP et L.161-36-1-A du CSS, les partages et exercices de développement personnel doivent rester confidentiels.

**5) DROITS A L'IMAGE :** je donne mon consentement pour mon apparation sur photos ou vidéo publiées sur les réseaux sociaux - page instagram du Temple uniquement ou le site www.autemple.fr.

## 6) HORAIRES

Les cours auront lieu le jeudi de 19h à 21h AU TEMPLE, 12 cours Tolstoï, 69100Villeurbanne, l'heure et le jour de votre cours est à cocher sur cette adhésion. Même durant les vacances scolaires.

Il se peut qu'exceptionnellement et avec l'accord des participants, un cours soit déplacé à un autre jour et/ou un autre horaire.

Toute correspondance concernant l'exécution du présent contrat devra être adressée :

AU TEMPLE - 12 cours Tolstoï, 69100 Villeurbanne.

En cas de contestation ou de litige, seul le droit Français est applicable et l'attribution de juridiction est faîte aux tribunaux compétents de la ville de Lyon. Ce document atteste que vous adhérer à la globalité des conditions.

□ **Je, soussigné**Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales cidessus.

 Je suis conscient que ce programme peut me refléchir sur moi car il contient du développement personnel

**Daté et Signé** précédées de la mention manuscrite **« Lu et approuvé, bon pour accord »**